



# Livret d'Accueil

## Unité TSA



Maison d'Accueil Spécialisée  
**Le Domaine de Rachel**  
Eperlecques

TSA.Ep-POL-OUT2-02-V01

## LE MOT DE LA DIRECTRICE

Vous avez été orienté(e) vers une Maison d'Accueil Spécialisée et vous avez choisi de venir vivre au sein de notre unité dédiée aux personnes présentant des troubles du spectre autistique. Nous vous en remercions et vous souhaitons la bienvenue.

Afin de faciliter votre arrivée, nous avons rédigé ce livret d'accueil qui vous guidera dans les différentes étapes de votre séjour.

Vous y découvrirez la présentation de l'établissement, l'organisation de la vie quotidienne ainsi que les règles indispensables au bon fonctionnement et au respect de chacun dans l'exercice de ses droits et obligations.

L'ensemble du personnel s'engage à tout mettre en œuvre pour vous proposer un accompagnement de qualité. Vous serez régulièrement invité(e) à faire part de vos remarques et suggestions par le biais des instances et outils prévus à cet effet (Conseil de la vie Sociale, questionnaires, commission restauration, groupe d'expression...) et dont les précisions figurent au présent livret, dans le contrat de séjour, dans le règlement de fonctionnement et sont détaillées dans le projet d'établissement.

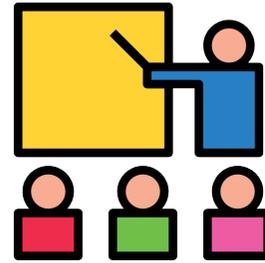


**Laurence RYNGAERT**

**Directrice**



## PRESENTATION GENERALE

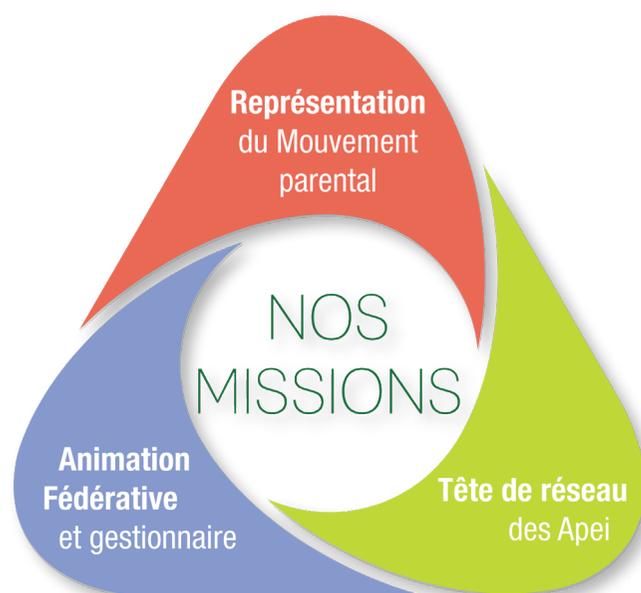


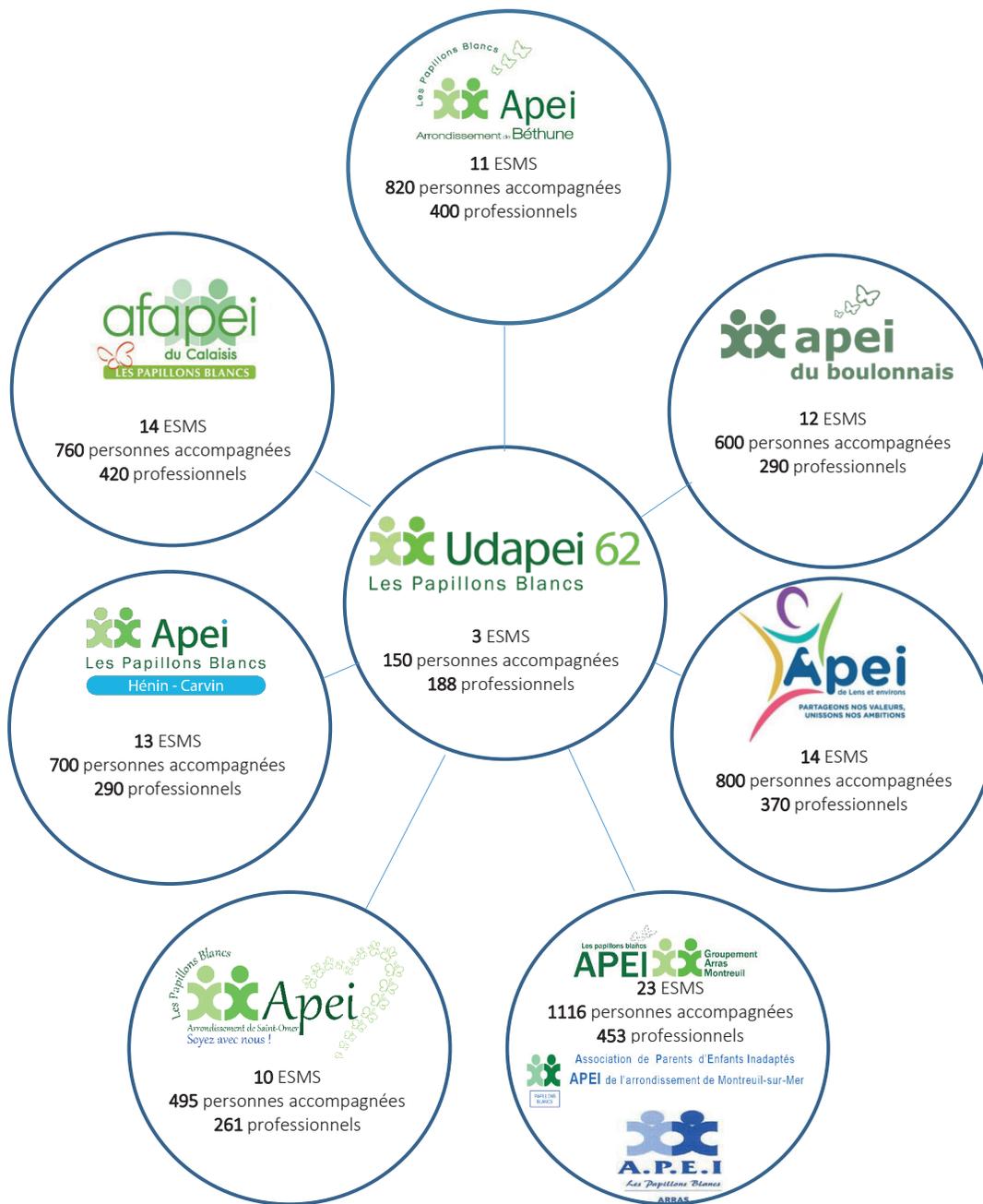
Crée en 1961, l' **Udapei 62**, l'Union départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, est une association d'associations Papillons Blancs avec pour missions principales de fédérer les associations issues du Mouvement parental et gérer deux Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).

Elle fédère donc les huit Apei et le groupement Arras/Montreuil sur Mer (GAM) réparties sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais. Elle apporte de l'information, du conseil et de l'expertise, coordonne leurs actions et vient en soutien à la réalisation de leurs projets associatifs et gestionnaires. Elle favorise les partenariats et les coopérations.

Outre la fonction fédérative, l'Udapei 62, assure, depuis 2006, la gestion de deux Maisons d'Accueil Spécialisées et un DASMO :

- > **Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine de Rachel» située à Eperlecques**
- > **Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine des Berges de la Sensée» située à Croisilles**
- > **DASMO (Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ouvert) située à Croisilles**





**8 Apeï 62 et le GAM**  
**5 431 personnes accompagnées**  
**1 680 adhérents**  
**100 établissements et services**  
**2 654 professionnels**



## MAS «Le Domaine de Rachel»

**Le Domaine de Rachel** est le fruit d'une réflexion portée par quatre Associations «Apei» du Pas-de-Calais (Boulogne, Calais, Monteuil, St Omer), afin de proposer aux parents un accompagnement de leur proche en situation de Polyhandicap et de Grand Handicap. L'Udapei 62, de par sa fonction fédérative, a rassemblé les moyens nécessaires pour répondre aux besoins diagnostiqués des personnes handicapées mentales sur le territoire. C'est en conjuguant volonté associative et volonté politique locale qu'une autorisation de création d'une MAS a été obtenue en 2006. L'établissement s'est implanté dans la commune d'Eperlecques.

La Maison d'Accueil Spécialisée répond aux dispositions définies par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et 2005-102 du 11 février 2005. C'est un établissement médico-social gérée par l'Udapei62, membre l'Unapei.

### Missions et Agréments

Comme définie dans la circulaire 62 AS du 28 décembre 1978 relative aux modalités d'application de l'article 46 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 ; la vocation de la M.A.S (Maison d'Accueil Spécialisée) est de recevoir des adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Les conditions d'agrément et de prise en charge ont été déterminées par le décret n°78-1211 du 26 décembre 1978 relatives aux modalités d'application de la loi.

Elles ont été complétées le 20 mars 2009 par le décret n°2009-322 relatif aux obligations des établissements et des services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie. Ce



décret détermine les modalités d'accompagnement des personnes handicapées adultes qui présentent une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

### Modalités d'accueil

L'établissement propose trois types d'accueil :

- > Un hébergement permanent de 61 places dont, depuis 2021, 8 places dédiées aux personnes présentant des troubles sévères aux spectres autistiques donnant à la personne accueillie l'usage de la chambre mise à sa disposition pour le temps de son accueil. L'hébergement est complété des prestations connexes à savoir aide, soins et accompagnement, entretien de la chambre, suivi vestimentaire (blanchissage, nettoyage, repassage raccommodage), restauration.
- > Un hébergement (1 place) en accueil temporaire modulable, dans la limite de 90 jours maximum par an.
- > Un accueil de jour modulable de 6 places ouvert du lundi au vendredi, 225 jours par an.

## POUR INTÉGRER L'UNITÉ TSA

La MAS dispose d'une unité de 8 places en hébergement permanent dans le cadre de l'accompagnement des personnes présentant des troubles sévères de l'autisme.

Pour la constitution de votre dossier d'admission, les pièces suivantes vous seront demandées:

### Conditions d'admission

Conditions d'admission	Précisions
Orientation MAS	Orientation émise par la CDAPH
Diagnostic	Diagnostic autisme sévère (classification internationale CIM 10)
Evaluation fonctionnelle à jour	Evaluation précise + pistes d'action Evaluation doit notamment mettre en exergue un déficit d'autonomie, une surveillance médicale et soins constants.

### Sur le plan administratif

- > Votre réponse au questionnaire de demande d'admission ;
- > Votre notification CDAPH (en fonction du type d'accueil) ;
- > Votre carte d'identité ;
- > Votre carte d'invalidité ;
- > Votre jugement de mesure de protection juridique, s'il y a lieu ;
- > Votre carte d'assuré social et attestation de sécurité sociale ;
- > Votre carte de mutuelle ;
- > Votre attestation de ressources de la CAF, ... ;
- > Une note socio-éducative de l'établissement précédent, s'il y a lieu.

### Critères d'admission

Critères d'admission	Précisions
En attente de place adulte	Prévention des ruptures de parcours (accompagnement complexe nécessitant une vigilance accrue) : > urgence de la situation > sortie d'IME, amendement CRETON, hospitalisation en psychiatrie
Rapprochement familial	Rapprochement géographique auprès du cercle familial

### Sur le plan médical

- > Votre carnet de santé et de vaccination ;
- > Les prescriptions médicales en cours avec une ordonnance et une prescription d'un mois de traitement ;
- > Tout document relatif à votre état de santé.
- > Votre diagnostic et votre évaluation fonctionnelle dans le cadre de l'accompagnement d'une personne présentant des troubles sévères du spectre de l'autisme.

Dans le cadre de l'étude des demandes d'admission, une attention particulière sera également apportée à la complémentarité des profils comportementaux, afin de garantir un accompagnement adapté et la qualité de vie des résidents.

## LES ÉQUIPES

### L'équipe d'accompagnement, médicale et paramédicale

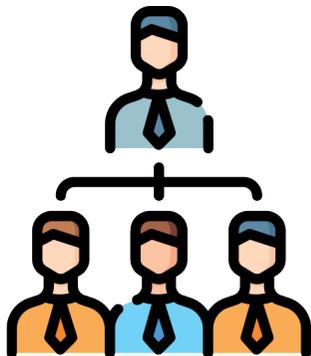
Chef de service éducatif  
 Chef de service paramédical  
 Médecins généralistes  
 Médecin de médecine physique  
 Psychologues  
 Educateurs spécialisés  
 Infirmiers  
 Ergothérapeute  
 Aides-soignants  
 Aides médico-psychologiques  
 Kinésithérapeutes libéraux  
 Educatrice Activité Physique Adaptée

### L'équipe administrative et d'entretien

Technicien supérieur des ressources humaines  
 Assistante de service social  
 Agents administratifs  
 Agents techniques  
 Veilleurs de nuit  
 Lingères

Le ménage est assuré par une société de service extérieure : Azurial.

La restauration est assurée également par une société extérieure : Api.



## CADRE DE VIE



L'unité TSA est un bâtiment de plain-pied, se composant d'une entrée s'ouvrant sur une circulation qui dessert :

- 2 salles d'activités
- un espace de retrait hypo stimulant
- une infirmerie
- 4 chambres équipées d'une salle d'eau communicante
- 4 chambres équipées d'une salle d'eau privative
- Une salle de bain
- un coin salon
- une salle à manger avec son coin cuisine
- un bureau
- un patio

Le cadre architectural prend en compte les particularités sensorielles du public accueilli. La construction a été pensée avec de petits espaces à taille humaine permettant de diminuer l'ambiance sonore des allers et venues ainsi que les mouvements qui engendrent trop de stimulations.

On y trouve également des espaces privés individuels offrant une alternative avec des espaces communs. Les chambres individuelles ont été privilégiées pour respecter le besoin d'intimité et gérer au mieux les troubles du sommeil fréquents chez les personnes adultes avec TSA.

Le mobilier est renforcé et adapté aux besoins acoustiques des personnes.

## VOTRE JOURNEE-TYPE

Le projet éducatif de l'unité dédiée aux personnes avec troubles sévères du spectre autistique vise à garantir pour chacun :

- > Vivre dans un environnement de vie collective adapté, prenant en compte les difficultés sensorielles et les gênes qu'elles occasionnent au quotidien
- > Bénéficier d'un accès à un panel d'activités régulières et diversifiées visant le déploiement de l'autonomie personnelle, communautaire et sociale
- > Disposer de moyens de communication suffisants et adaptés
- > Disposer de repères temporels accessibles pour comprendre le déroulement des journées et des activités qui les composent
- > Être soutenu quand des comportements problèmes et/ou situations de crises se présentent

La journée-type décrite ci-dessous s'inscrit dans un cadre institutionnel. Il s'agit de donner des repères structurants ; pour autant, un **planning individualisé** sera proposé à chaque résident prenant en considération **ses attentes et besoins**.

Horaires	Description des activités
7h à 10h	Relais d'équipe et prise de connaissance des transmissions Réveils Aide à la toilette et à l'habillage Petit déjeuner et accompagnements à la prise des traitements
10h à 12h	Temps d'activités Accompagnements aux RDV médicaux ou extérieurs Soins infirmiers
12h à 13h30	Préparation de la salle de restauration Repas et accompagnements à la prise des traitements Temps d'activité de services (nettoyage de la salle, participation à la vaisselle, ...)
13h30 à 14h30	Temps calme, activités calmes, repos, ... Temps de relais d'équipe
14h30 à 16h30	Activités éducatives
16h30 à 17h30	Préparation de la salle de restauration Repas et accompagnements à la prise des traitements Temps d'activité de services (nettoyage de la salle, participation à la vaisselle, ...)
17h30 à 19h	Activités calmes
19h à 20h	Préparation de la salle de restauration Repas et accompagnements à la prise des traitements Temps d'activité de services (nettoyage de la salle, participation à la vaisselle, ...)
à partir de 20h	Temps calme et/ou temps d'activité de soirée Couchers Temps de relais avec l'équipe de nuit

## PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Il est établi en référence aux valeurs associatives parentales du mouvement énoncées dans le projet d'établissement et visant :

- > au mieux-être et au meilleur épanouissement possible des personnes accueillies
- > à l'intégration sociale dans le respect des droits de la personne
- > au maintien des acquis
- > au développement des potentiels
- > à l'accompagnement dans le vieillissement

Le projet personnalisé définit les axes d'accompagnement possibles en lien avec les capacités ou incapacités des personnes accueillies. Des activités structurées sont programmées à la semaine :

- > **Les activités d'apprentissage** : apprentissage des gestes de la vie quotidienne, travail Individuel, apprentissage des gestes médicaux, ...
- > **Les activités de services** : rangement du linge, nettoyage des salles et des espaces communs, mise de table, ...
- > **Les activités de socialisation et de participation citoyenne** : jeux de société, lecture, contes, balades, courses, aller au marché...
- > **Les activités sensorielles** : balnéothérapie, atelier sensoriel, relaxation/détente, snoezelen...
- > **Les activités motrices** ;
- > **Les activités sportives** : randonnée, balade, vélo, piscine, footing, équitation, ...
- > **Les activités créatives** : atelier créatif (peinture, collage, préparation d'évènements...), pâtisserie, préparation des temps festifs, ...
- > **Les activités d'entretien des espaces extérieurs** : jardinage, terrasses fleuries, ...

Les projets personnalisés sont élaborés et mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire et les résidents concernés, en collaboration avec les familles / représentants légaux. Le projet personnalisé est revu au minimum une fois par an.

## SANTÉ

Vous bénéficiez dès votre entrée d'une surveillance et d'un suivi de votre état de santé.

Conformément au décret du 20 mars 2009, le médecin coordonnateur est en charge d'assurer la continuité de votre parcours de soins.

En réponse à vos besoins, vous pouvez bénéficier de consultations spécialisées en cabinet libéral ou en établissement hospitalier de proximité. Pour ce faire, la MAS a signé un certain nombre de conventions de partenariat et de coopération avec le secteur sanitaire environnant.

Une équipe d'infirmières, d'aides-soignants et d'aides médico-psychologiques de jour comme de nuit est à votre disposition pour vous délivrer des soins techniques personnalisés.

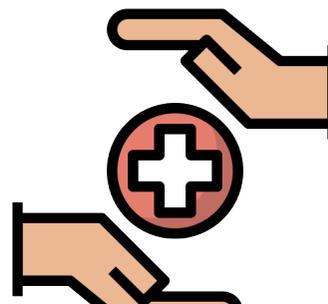
### Prise en charge de la douleur

L'évaluation de la douleur a une grande importance. Evaluer la douleur, c'est essayer de quantifier le phénomène douloureux mais aussi envisager son impact sur la vie de la personne et tout particulièrement sur ses comportements.

C'est également, déterminer la sensibilité de la personne à la douleur.

*Article L.1110-5 du code de la Santé publique*  
« ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... ».

La MAS dispose ainsi d'un protocole dédié à la prise en charge de la douleur, s'appuyant sur l'échelle d'évaluation ESDDA.



## SANTÉ

### Prévention des troubles du comportement

Est considéré comme « comportement-problème » tout ce qui constitue une gêne notable, intense, répétée, durable ou qui présente un danger pour la personne avec autisme, ainsi que pour son environnement et qui compromet ses apprentissages, son adaptation et son intégration sociale. Les insomnies rebelles à tout traitement, les troubles sévères du comportement alimentaire, les agressions envers soi-même ou envers autrui ou entraînant la destruction des locaux, en sont quelques exemples.

Afin de prévenir, limiter ou supprimer ces troubles, les équipes s'appuient sur un protocole spécifique analysant l'ensemble des facteurs influents et contributifs de ces derniers. Des actions individualisées peuvent être mises en place.

Il est important de préciser que les parents sont également sollicités en qualité d'observateurs et d'experts quant à la signification et l'émergence de comportements-problèmes.

## DROITS

Un règlement de fonctionnement a été élaboré. Il indique les principales modalités concrètes d'exercice des droits énoncés au code de l'action sociale et des familles, notamment de ceux mentionnés à l'article L. 311-3. Il précise, le cas échéant, les modalités d'association de la famille à la vie de l'établissement ou du service. Il fait référence aux valeurs définies par le projet associatif de l'Udapei 62.

En cas de non-respect de ceux-ci, vous pouvez vous adresser au Directeur de l'établissement.

Par ailleurs, si vous le jugez nécessaire vous pouvez, vous ou votre représentant légal, faire appel à une personne qualifiée pour vous assister et vous orienter en cas de désaccord avec l'établissement.

### Personne de confiance

Pour vos démarches, conformément au décret n°2016-1395 du 18 octobre 2016 (CASF), vous avez le droit de désigner une personne de confiance en application de l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles.

## PREVENTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

Le Centre d'appel national (ALMA) réceptionne les signalements de situation de maltraitance. Celui-ci peut être contacté au 3977.

Pour toute information utile et/ou signalement vous pouvez contacter l'ARS aux coordonnées suivantes :



556, avenue Willy Brandt 59177 Euralille

Tél : 0 809 40 20 32

Mail : [ars-hdf-signal@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-signal@ars.sante.fr)

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Nous recueillons vos informations personnelles afin de gérer votre séjour au sein d'un établissement de l'Association, de vous faire parvenir nos communications et de répondre à des enquêtes nationales organisées par les organismes **l'ANAP/l'ARS Hauts de France/l'INSEE/le Département du Pas-de-Calais**.

Cela nous permet d'exercer nos missions d'accompagnement encadrées par la loi, prévues dans nos contrats ou qui relèvent de notre intérêt légitime. Pour vous faire parvenir nos communications et répondre à des enquêtes nationales organisées par Ces organismes nous avons besoin de votre consentement.

Les destinataires de vos données personnelles sont nos services internes en charge de la gestion de votre séjour (équipes administratives et éducatives) ainsi que les organismes administratifs tels que la **MDPH, CPAM, la CAF, le Département du Pas-de-Calais, l'Education nationale**, les institutions médicales (pharmacies, hôpitaux) en cas de situation d'urgence, les services locaux de transport en communs, ainsi que la nouvelle structure d'accueil en cas de réorientation.

Dans le cadre de nos communications et des enquêtes nationales, vos données sont transmises à nos services internes ainsi que les organismes administratifs tels que **l'ANAP/l'ARS Hauts de France/l'INSEE/le Département du Pas-de-Calais**.

Vos données personnelles sont hébergées sur des serveurs internes dont la gestion est confiée au prestataire **EUROINFO**.

Vos données seront conservées pendant toute la durée de votre séjour au sein de l'Association Udapei 62, puis selon les durées suivantes :

Document	Durée de conservation
Contrat de séjour	<b>20 ans</b> après le départ de la personne
Dossier Unique de la personne accompagnée (dossiers administratif, médical, social, santé et soins)	
Projet personnel	

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement pour des motifs légitimes, de portabilité de vos données en vous adressant à [rgpd@udapei62.fr](mailto:rgpd@udapei62.fr)

Pour toutes demandes d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par l'Udapei 62, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : [rgpd@udapei62.fr](mailto:rgpd@udapei62.fr)

Vous pouvez, si vous l'estimez nécessaire, introduire une réclamation concernant le traitement de vos données personnelles auprès de la CNIL.



**MAS «Le Domaine de Rachel»**

Impasse du Cluse 62910 Eperlecques

Tél. : 03 21 11 18 10

Fax. : 03 21 12 84 32

mas.eperlecques@udapei62.fr



 **Udapei 62**

Les Papillons Blancs

1216, rue Delbecque - 62660 BEUVRY

Tél. : 03 21 68 38 38

siege.ud@udapei62.fr

www.udapei62.fr

